



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020003

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12735
N/REF : 2/02/2025 0H37 C:020948 I:24859
V/REF : Contrat N°012735 du 18/10/2021

Syndicat de Copropriété
'Les Allées Cavalières'
C/O NEXITY LYON POINT DU JOUR
51, AVENUE DU POINT DU JOUR
69005 LYON

V/REF.IMM. MS57938
IMMEUBLE : ALLEES CAVALIERES
134 RUE JOLIOT CURIE
4 BATIMENTS (A-B-C-D)
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Vaulx en Velin, le 01 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°134 -
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 3 POMPES DE RELEVAGE
2 FOIS L'AN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 4 MOTEUR VMC
2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 936,24

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2021 Valeur : 128,2
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020003

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien 3 pompe(s) de relevage	2/AN	508,84	254,42
0,50	Entretien 4 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	508,84	254,42
TOTAL H.T.				508,84
T.V.A. a 10,00%				50,88
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>559,72</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.